



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 9 octobre 2025 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 3 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **25**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Jean-Michel DULER ; Dany JAMMES ;

#### CAGD

Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ;

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU ;

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Jean-François MONET ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ;Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Denis VEJUX ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2025\_063

### Approbation de la modification des statuts du Sitcom

Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical que le Sitcom Côte Sud des Landes doit procéder, par suite du travail engagé par les élus sur l'évolution du mode de calcul des contributions et des préconisations de la préfecture des Landes, à une mise à jour des statuts du syndicat.

A cet effet, il propose un projet de modification statutaire dont les principales évolutions portent sur :



- L'objet du syndicat ainsi que les conditions d'exercice de la compétence
- L'évolution des modalités de calcul des contributions des adhérents reposant, pour chacune des compétences, sur la population DGF et les tonnages globaux de déchets incluant de facto les ordures ménagères, les biodéchets, les emballages et papiers ainsi que les déchets de déchetterie.
- Les conditions de retrait des membres par application de l'article L5211-19 du CGCT

Afin de limiter l'impact financier pour les EPCI membres, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical de valider l'application d'un dispositif de lissage permettant d'étaler les effets financiers générés par la révision des modalités de calcul des contributions. Ce dispositif sera effectif pour une période de cinq ans à compter du premier appel à contribution à la suite de l'entrée en vigueur des statuts.

Le Président donne lecture des montants applicables aux contributions annuelles des adhérents et fixés pour la période 2026-2030 :

Montants annuels du lissage	2026	2027	2028	2029	2030
CC Marenne Adour Côte-Sud	318 869 €	255 095 €	191 322 €	127 548 €	63 774 €
CAdu GRAND DAX	214 322 €	171 457 €	128 593 €	85 729 €	42 864 €
CC Pays d'Orthe et Arrigans	- 85 531 € -	- 68 425 € -	- 51 319 € -	- 34 212 € -	- 17 106 €
CC du Seignanx	- 111 332 € -	- 89 065 € -	- 66 799 € -	- 44 533 € -	- 22 266 €
CC Côte Landes Nature	- 332 010 € -	- 265 608 € -	- 199 206 € -	- 132 804 € -	- 66 402 €

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du comité syndical en date du 27 juin 2016 actant la révision des statuts du SITCOM Côte Sud des Landes approuvée par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2017

**Considérant** le projet de statut présenté en annexe de la présente délibération

**Considérant** que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Comité syndical :

**APPROUVE** l'ensemble des modifications apportées aux statuts du Sitcom Côte Sud des Landes

**PRECISE** que les nouveaux statuts entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire

**VALIDE** la mise en place d'un dispositif de lissage sur cinq années

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,  
A Bénesse-Marenne, le 9 octobre 2025

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

